



ROUTE SAINT PIERRE - LORIENT

Défi PURE OCEAN

PREAMBULE

L'Association ROUTE Saint-Pierre et Miquelon, en partenariat avec la Fondation PURE OCEAN, a décidé d'organiser un Défi à la voile entre les ports de Saint-Pierre (Saint-Pierre et Miquelon) et Lorient (France) pour tout voilier de course susceptible de traverser l'océan atlantique.

Le Défi sera ouvert à plusieurs catégories de voiliers pour lesquels un classement des temps de navigation sera proposé :

- *Monocoques de type CLASS-40*
- *Monocoques de type IMOCA-60*
- *Monocoques de 40 à 70 pieds*
- ***Monocoques de plus de 70 pieds (Temps de Référence de « Côte D'Or » en 1987)***
- *Multicoques de type MULTI-50*
- *Multicoques de type ULTIMES ou équivalent*
- *Multicoques de 40 à 70 pieds*
- *Multicoques de plus de 70 pieds*

La ligne de départ du Défi sera ouverte chaque année pour une durée limitée.

La première édition du Défi se tiendra entre le 14 et le 29 Juillet 2020.

Initié en 1987 lors de la seconde partie de la transatlantique LORIENT - SAINT PIERRE - LORIENT réservée aux monocoques, ce parcours a été couvert par Eric TABARLY sur le maxi « Côte d'Or » en 10 jours, 1 heure et 31 minutes. Le temps du célèbre marin français sera conservé comme temps de référence dans la catégorie des Monocoques de plus de 70 pieds pour l'organisation de ce nouveau challenge qui portera le nom de :

ROUTE SAINT PIERRE - LORIENT – Défi PURE OCEAN



RÈGLEMENT

I. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

La **ROUTE SAINT PIERRE - LORIENT – Défi PURE OCEAN** est régie par :

- le règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM),
- les arrêtés des autorités civiles et militaires,
- le présent règlement.

Rappel : conformément aux règles de protection de l'environnement il est interdit de jeter des débris à la mer.

2. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT

Toute modification au règlement de la **ROUTE SAINT PIERRE - LORIENT – Défi PURE OCEAN** sera annoncée par les organisateurs et publiée sur le site internet www.routespm.com et les réseaux sociaux correspondant.

3. PAVILLONS ET FLAMMES

Les participants devront :

- Arborer sur leur pataras ou à défaut sur le hauban tribord un pavillon **ROUTE** et la flamme **PURE OCEAN** délivrée par les organisateurs à l'enregistrement à la **ROUTE SAINT PIERRE - LORIENT – Défi PURE OCEAN**.
- Un participant qui abandonne doit enlever le pavillon et la flamme.



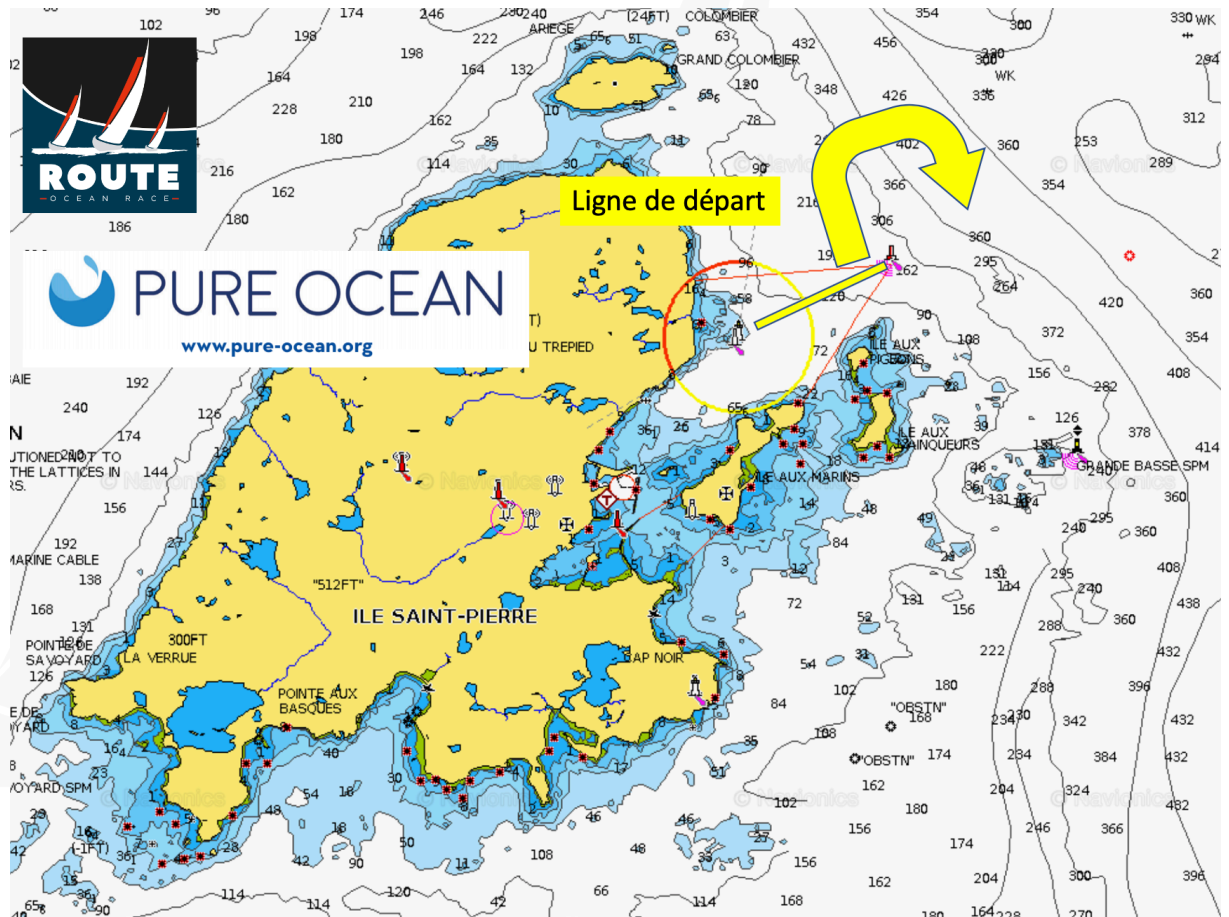
4. PARCOURS

SAINT PIERRE - LORIENT : 2.150 milles nautiques

Les participants n'auront pas à respecter de portes de glaces et seront libres sous leur propre responsabilité avec leurs routeurs ou non de choisir leur parcours.

DEPART

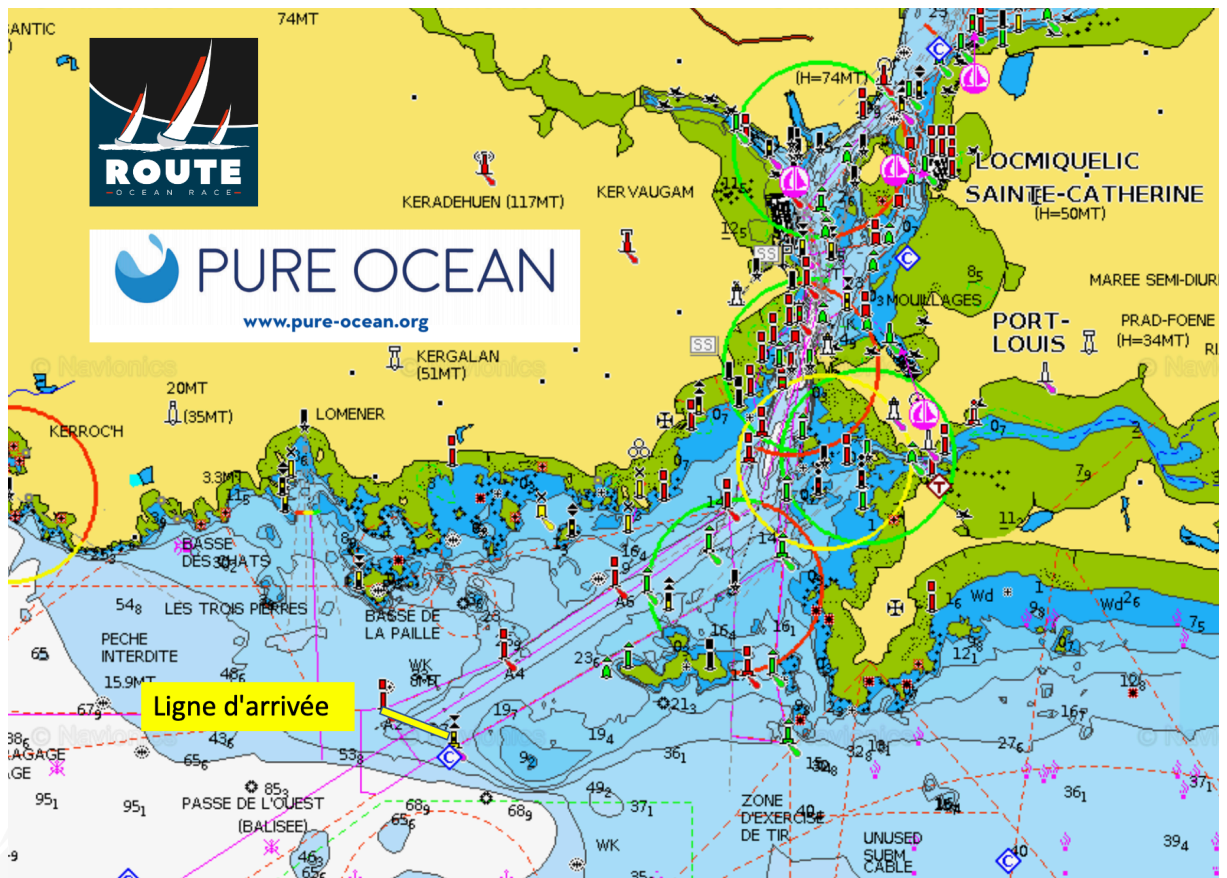
1. La ligne de départ se situe dans l'axe Nord-Est de la marque « Petit Saint-Pierre » et de la Bouée du NE à Saint-Pierre (la Bouée du NE devant être laissée à Tribord).





ARRIVEE

2. La ligne d'arrivée se situe en approche de Lorient entre la Bouée rouge A2 d'entrée de chenal et la Bouée Cardinal Ouest « Banc des Truies ».



5. PROCEDURE - DÉPART

Avant de prendre le départ, un bateau devra s'enregistrer auprès des organisateurs en contactant ROUTE SAINT-PIERRE et MIQUELON aux coordonnées suivantes :

- Contact : Philippe PATUREL
- Téléphone : 05 08 55 31 77 ou +508 55 31 77
- E-mail : pgpaturel@gmail.com



La participation à la **ROUTE SAINT PIERRE - LORIENT – Défi PURE OCEAN** est gratuite.

La ligne de départ sera ouverte pour la **ROUTE SAINT PIERRE - LORIENT – Défi PURE OCEAN** sur une période consécutive de 15 jours.

Pour la première édition en 2020, la ligne de départ sera ouverte à compter du 14 Juillet 2020.

Les organisateurs se réservent le droit de changer ces critères à leur convenance.

Les participants devront relever leur date et heure de départ et le transmettre aux organisateurs par téléphone, e-mail ou VHF Canal 72 dans les plus brefs délais. Les temps de navigation seront décomptés à partir de ces indications. Ces informations devront être relayées par une preuve émanant du système de navigation du bord ou d'une balise externe fournie par l'organisation le cas échéant. Si les indications sur le temps de départ ne sont pas transmises à l'organisation, le Défi ne sera pas validé.

Les organisateurs pourront être présents sur la ligne de départ pour vérifier le temps de passage de la ligne de départ mais ne donneront aucun signal sonore, signaux ou décompte de temps pour la procédure de départ qui reste libre.

6. PROCEDURE - ARRIVÉES

Les extrémités de la ligne d'arrivée à Lorient sont définies à bâbord par la Bouée rouge A2 d'entrée de chenal et à tribord par la Bouée Cardinal Ouest « Banc des Truies ».

Les participants devront relever leur date et heure d'arrivée et le transmettre aux organisateurs par téléphone ou e-mail dans les plus brefs délais. Les temps de navigation seront décomptés à partir de ces indications. Ces informations devront être relayées par une preuve émanant du système de navigation du bord ou d'une balise externe fournie par l'organisation le cas échéant. Si les indications sur le temps d'arrivée ne sont pas transmises à l'organisation, le Défi ne sera pas validé.

Les organisateurs pourront être présents sur la ligne d'arrivée pour vérifier le temps de passage de la ligne d'arrivée mais ne donneront aucun signal sonore, signaux ou décompte de temps pour la procédure d'arrivée qui reste libre.

Les participants devront contacter les organisateurs par téléphone ou e-mail 24 heures, 6 heures et 1 heure avant le franchissement de la ligne d'arrivée.



7. TEMPS LIMITES

Aucun temps limite n'est fixé pour franchir la ligne d'arrivée.

8. SUIVI DES PARTICIPANTS

- Les organisateurs se réservent le droit d'équiper les voiliers participants d'une balise type Yellow Brick ou équivalent afin de suivre en temps réel la progression des participants.
- Les organisateurs pourront également demander les accès aux systèmes de tracking disponibles sur les voiliers participants que ce soit pour un suivi en temps réel ou une reconstitution du parcours avec les temps et positions. Les participants s'engagent à collaborer avec l'organisation sur ce point.

9. VHF, E-MAIL, TÉLÉPHONES et COMMUNICATIONS

Le canal VHF utilisé est le **72**.

Le canal 06 peut éventuellement être utilisé en secours.

Les abandons comme tout autre sujet important doivent être signalés par téléphone ou e-mail à l'organisation disponible H24 aux coordonnées ci-dessous.

Pour des raisons pratiques, merci de privilégier l'envoi de SMS.

- **05 08 55 31 77 ou +508 55 31 77**
- **pgpaturel@gmail.com**

Un bateau qui abandonne doit le signaler à l'organisation **dans les plus brefs délais.**



10. DÉCLARATION ET ENGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ

Lors de l'enregistrement à la **ROUTE SAINT PIERRE - LORIENT – Défi PURE OCEAN** de leur bateau, les chefs de bord doivent signer une déclaration de responsabilité pour eux-mêmes et pour leur équipage.

A ce titre les chefs de bord prennent le départ, naviguent ou abandonnent sous leur seule responsabilité, sans pouvoir en aucune manière engager la responsabilité de l'organisation de la **ROUTE SAINT PIERRE - LORIENT – Défi PURE OCEAN**.

11. ASSISTANCE

La **ROUTE SAINT PIERRE - LORIENT – Défi PURE OCEAN** est une manifestation nautique qui ne déroge pas aux règles de secours en mer.

Si vous êtes en difficulté et avez besoin d'assistance, de remorquage ou autre, vous devez contacter le CROSS sur **VHF 16** ou par téléphone en composant le **196**.

En fonction d'autres opérations en cours, le CROSS pourra faire appel à l'une des vedettes SNSM qui nous accompagnent, mais le CROSS est seul juge.

En cas de demande d'assistance il vous est parallèlement demandé d'informer l'organisation de la **ROUTE SAINT PIERRE - LORIENT – Défi PURE OCEAN**.

12. SECURITE A BORD

Chaque bateau devra disposer à bord du matériel de sécurité nécessaire pour une navigation hauturière transatlantique. Ce matériel comprendra notamment :

- Un ou plusieurs radeaux de survie hauturiers ISO 9650-I correspondant au nombre de personnes embarquées
- Un émetteur-récepteur AIS
- Un téléphone satellite
- Une balise EPIRB avec GPS intégré

Chaque bateau devra communiquer à l'organisation avant son départ :

- La liste complète de l'équipage avec un contact e-mail et téléphone à terre pour chaque personne.
- Les coordonnées e-mail et téléphone à terre d'un responsable du bateau qui pourra être contacté H24.



13. DROITS ET IMAGES – PROPRIETE INTELLECTUELLE

La **ROUTE SAINT PIERRE - LORIENT – Défi PURE OCEAN** est un évènement qui appartient exclusivement à l'Association ROUTE Saint-Pierre & Miquelon domiciliée Quai Eric Tabarly à Saint-Pierre – BP 1945 - 97500 – Saint-Pierre et Miquelon (N° de SIRET : 48861444700016 – N° RNA : W9S1000184) et représentée par son Président Philippe PATUREL.

Pour et en contrepartie de leur participation à **ROUTE SAINT PIERRE - LORIENT – Défi PURE OCEAN**, chacun des propriétaires / affrêteurs du bateau et l'équipage consentent à autoriser ROUTE Saint-Pierre & Miquelon et leurs partenaires d'utiliser les droits non exclusifs des photographies, interviews, vidéo, enregistrements et représentations dans et pour la publicité de **ROUTE SAINT PIERRE - LORIENT – Défi PURE OCEAN**, à des fins promotionnelles connexes, y compris mais sans s'y limiter la production de sites Web, imprimés et autres supports publicitaires, presse électronique et la permission de modifier, éditer et altérer le matériel produit pour toutes utilisations et fins pour ROUTE Saint-Pierre & Miquelon à la seule discrétion de l'Organisation.

Tous les bateaux inscrits à la **ROUTE SAINT PIERRE - LORIENT – Défi PURE OCEAN** s'engagent à respecter le nom complet du Défi dans leur communications et promotions.

Concernant la propriété intellectuelle, y compris (mais sans s'y limiter) les logos, marques déposées, liens Internet et marques appartenant à ROUTE Saint-Pierre & Miquelon, l'Organisation accordera gratuitement à toutes les équipes le droit d'utiliser les logos de la **ROUTE SAINT PIERRE - LORIENT – Défi PURE OCEAN** sur tous les supports de communication. Pour toute opération publicitaire menée par une équipe ou ses sponsors, qui utilise un élément de cette propriété intellectuelle ou qui fait référence à l'Organisation, au nom de la **ROUTE SAINT PIERRE - LORIENT – Défi PURE OCEAN**, au logo, à l'idée, à un produit lié à l'évènement. Si besoin, et à la seule appréciation de l'Organisation, un accord écrit pourra être conclu avec l'Organisation. Si cette règle n'est pas respectée, elle peut entraîner l'exclusion du participant.

ROUTE Saint-Pierre & Miquelon et **ROUTE SAINT PIERRE - LORIENT – Défi PURE OCEAN** sont des marques protégées et en dehors des produits sous licence officielle, l'utilisation des logos correspondant à cet évènement n'est pas autorisée sur les vêtements officiels des participants, sur les vêtements destinés à être vendus, pour toute promotion, programme d'incitation ou programmes de cadeaux et sur tous les produits dérivés. Cependant en cas de besoins spécifiques d'un participant, une autorisation pourrait être donnée par l'Organisation après un examen au cas par cas. ROUTE Saint-Pierre & Miquelon, licencié officiel et exclusif, est là pour répondre à toute demande de produits portant la marque et peut aussi mettre en place une offre spéciale pour la fourniture d'articles personnalisés.

Pour toute information, merci de contacter : www.routespm.com/contact



14. PRIX – REMISE DES PRIX

ROUTE Saint-Pierre & Miquelon organisera chaque année une remise des Prix officielle de la **ROUTE SAINT PIERRE - LORIENT – Défi PURE OCEAN**.

Ce Défi repose sur un challenge qui consiste à officialiser un temps de référence par catégorie de bateau sur le trajet entre Saint-Pierre et Lorient.

Pour la catégorie des Monocoques de plus de 70 pieds il conviendra de battre le temps d'Eric TABARLY réalisé en 1987 sur le Maxi Monocoque « Côte d'Or » lors de la seconde partie de la transatlantique LORIENT - SAINT PIERRE - LORIENT en 10 jours, 1 heure et 31 minutes.

Un Trophée de la **ROUTE SAINT PIERRE - LORIENT – Défi PURE OCEAN** sera remis officiellement chaque année lors du Salon Nautique de Paris - France. Tout bateau ayant réalisé un temps record sera inscrit sur ce Trophée.

15. INFORMATIONS

Toute autre information, communiqué de presse, liens sur les sites partenaires, mises à jour du présent règlement seront disponibles sur le site de ROUTE Saint-Pierre & Miquelon :

www.routespm.com

L'Organisation peut-être contactée à :

pgpaturel@gmail.com

ou

www.routespm.com/contact